



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	8
Votants	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Villaines-les-Rochers s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annette BERGEOT, Maire en exercice, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 février 2024.

Présents : Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Caroline GUITTON, Marie-Claude DECHARTE, Josette HARDOUIN, Sophie COUTURIER (arrivée à 20h)

Messieurs Jean-Pierre HOUBRON, Florent PASQUIER, Yoann SEVESTRE, Joël ROUILLE,

Absents excusés : Messieurs Baptiste LEPSCH, Christophe MALINGE, Mesdames Sylvette PERDAEMS, Lauriane GOUGEARD,

Absent(e), a donné pouvoir : Monsieur Christophe LENNON à Madame Marie-Claude DECHARTE, Madame Colette HUAULT à Monsieur Joël ROUILLE,

Le quorum étant atteint,

A été élue secrétaire de séance : Madame Caroline GUITTON

Les procès-verbaux des séances des 18 décembre 2023 et 5 février 2024 sont approuvés à l'unanimité. Monsieur Joël ROUILLE déclare ne pas retrouver, dans celui du 18 décembre, la mention du vote qui avait été proposé, relatif à la poursuite des travaux de l'espace Galandière.

Madame la Maire lui répond qu'il ne s'agissait pas d'une délibération mais une demande d'avis. Pour que ce soit plus clair, elle propose de reprendre la phrase en expliquant qu'elle a demandé au conseil de se prononcer sur, soit de relancer complètement le projet en retravaillant le contenu avant de faire un appel d'offres pour un architecte puis pour les travaux afin d'avoir une meilleure visibilité sur les différentes phases de travaux, soit de poursuivre le travail en cours en retravaillant seulement sur le contenu des travaux à réaliser avant de lancer l'appel d'offres des travaux permettant de ne pas trop décaler la réalisation du projet. C'est la première option qui a été retenue.

Madame le Maire informe sur l'occupation du logement de l'espace Galandière : un locataire est rentré dans le logement le 12 février. Elle remercie les personnes qui l'ont aidée à l'aménagement des lieux, et ceux qui sont venus aux portes ouvertes du 10 février dernier.

Monsieur Joël Rouillé demande si les subventions ont été versées aux associations depuis sa dernière demande. Madame le Maire que les versements devraient intervenir d'ici 2 à 3 semaines.

DEL 2024_005 Convention de mécénat avec Agnès b. pour la création du site internet de la Maison des Savoir-Faire

Madame le Maire présente le projet de contrat en expliquant que le fonds de dotation Agnès b. a pour objet notamment de financer des actions consacrées à la création artistique.

La Maison des Savoir-Faire ayant été initiée par le fonds de dotation agnès b., dans le cadre du

partenariat, celui-ci prend en charge à hauteur de 5 000€ la création d'un site internet dédié ainsi que l'élaboration de la charte graphique.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de mécénat avec Agnès b. pour la création du site internet de la Maison des Savoir-Faire.

DEL 2024_006 Devis de création du site internet de la Maison des Savoir-Faire

Madame le Maire explique qu'un cahier des charges a été proposé par la Cheffe de projet de la Maison des Savoir-Faire. Il présente notamment les objectifs et les actions de la Maison des Savoir Faire (agenda, ateliers, expositions, événements, artisans, lieux, réservations, ..), afin de donner une identité et une visibilité accessibles à tous et de valoriser l'artisanat dans notre village et sur le territoire.

Le site sera rédigé par la commune en français, avec la volonté d'une traduction en anglais, et devra s'adapter aux différents types d'outils (ordinateurs, smartphones et tablettes).

2 devis ont été reçus (et transmis au fonds de dotation agnès b. pour avis). L'un comporte très peu de détails sur le processus de création et représenterait un reste à charge important pour la commune, alors que l'autre est très explicite et répond au cahier des charges.

Après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société Artéfacts, sise 108 rue de Bourgogne - 45000 ORLEANS, pour un montant de 4 350€ HT, soit 5 220€ TTC, Autorise Madame le Maire à signer ledit devis ainsi que tous les documents afférents.

DEL 2024_007 - Tarifs de location du théâtre de verdure : annule et remplace la délibération n° 2023_93

Madame le Maire explique que les tarifs votés en décembre dernier méritent d'être affinés dans la mesure où une école extérieure a demandé à utiliser le site et que le tarif de 100€ qui devrait être appliqué n'est pas adapté. Il conviendrait de maintenir un tarif pour les groupes tels que les écoles, centres de loisirs, randonneurs, .., plus accessible (30€ précédemment).

Monsieur Joël ROUILLE estime qu'il sera difficile de gérer les demandes des randonneurs et trouve dommage de faire payer les écoles.

Madame le Maire explique qu'il ne s'agit pas seulement de l'espace extérieur mais aussi du local buvette, avec bancs, tables, eau, électricité et toilettes dont les clés sont à venir chercher en mairie. Cela demande une gestion administrative et un nettoyage régulier. La location aux randonneurs est effective depuis plusieurs années.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs applicables de la location du théâtre de verdure ainsi qu'il suit :

Forfait groupes hors commune (randonneurs, écoles, accueils de loisirs)	30€
Forfait événements familiaux commune	50€
Forfait particulier hors commune	100€

Le montant est valable pour un ou deux jours d'utilisation.

DEL 2024_008 - Modification des statuts de Cavités 37 : intégration de la commune d'ESVES LE MOUTIER

Madame le Maire signale que la commune d'ESVES LE MOUTIER a souhaité intégrer le Syndicat Intercommunal Cavités 37 ; ce qui portera à 110 le nombre de communes faisant partie de cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune d'ESVES LE MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Présentation des orientations budgétaires 2023 - 2024

Madame le Maire présente le document reprenant les principales orientations budgétaires dont un comparatif du budget de fonctionnement et d'investissement des années 2017 à 2023. Le budget s'améliore d'exercice en exercice, et permet ainsi d'envisager des investissements plus sereinement.

Le solde de fonctionnement va dépasser 300 000 € pour la seconde année consécutive et les recettes de fonctionnement vont dépasser 1 200 000 € pour la première fois, les dépenses se maintenant proches de 900 000 €.

En matière de recettes de fonctionnement, en plus des loyers de la résidence Monteny, se rajoutent, depuis 2022, les loyers des activités (restaurant place de la mairie, ..) et, en 2024, ce seront ceux de la Galandière. Pour la première année, les recettes de loyers dépassent 100 000 €. Cela correspond au choix d'investir depuis 2017 dans des projets qui permettent d'apporter des rentrées régulières à la commune qui sont à poursuivre.

En investissement, comme en fonctionnement, le recours aux subventions, appels à projets et fonds de concours se poursuit de façon importante.

L'emprunt pour la Galandière a démarré en juin 2023, et a augmenté de ce fait le taux d'endettement de la commune. A noter que l'emprunt sur le restaurant scolaire s'arrête début 2025 et celui de l'accueil en 2026.

Quant aux autres investissements, ils sont réalisés en autofinancement, avec l'aide de subventions.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges générales augmentent principalement par la hausse :

- des frais d'électricité de 16 100 €, bien que limitée par le filet amortisseur
- des frais de maintenance de 12 400 €
- de 13 000 € sur les frais liés à la résidence d'artiste, pour la première année, avec la compensation par le versement de la subvention DRAC d'un global de 15 000 €
- de la masse salariale de 30 000 € (embauche de la cheffe de projet sur l'année pleine avec des subventions à hauteur de 75%, augmentation des points d'indice en juillet 2023 et d'éléments de rémunération complémentaire, remplacements de personnel), compensée par une optimisation liée à la réorganisation concomitante des services administratif, du pôle scolaire, de l'entretien et de l'accueil touristique
- de 19 000 € en charges exceptionnelles par le remboursement du versement d'un acompte de filet amortisseur de 3 596 € à l'état, du fait des résultats financiers positifs de 2022 et le remboursement d'un versement de Touraine Vallée de l'Indre de 15 524,05 € (frais ALSH 2021) que l'on retrouve en recettes pour un montant supérieur (19 101 €)

Concernant les recettes de fonctionnement, la hausse vient de :

- l'augmentation du report de l'année N-1 de 137 000 €
- l'augmentation des recettes des taxes de 27 700 €
- **compensant :**
 - une baisse de 35 000 € sur les rentrées autres
 - le versement de la subvention Volontaire Territorial Administratif *payée par l'état en 2022 pour 15 000 €,
 - un remboursement des frais d'élection pour 4 200 €,
 - un versement de la DRAC pour la résidence d'artiste 2023 effectué en 2022 et celui de 2023 à venir
 - le versement de l'avance des fonds leader pour le poste de chef de projet de 11 000 €, reporté sur 2024.

Les versements de dotations et la fiscalité correspondent à

- un montant de la dotation globale de l'état stable (245 335 € en 2022 et 246 296 € en 2023)
- un montant global des taxes foncières et taxes d'habitation restantes (logements vacants et résidences secondaires) en augmentation du fait de l'augmentation des bases par l'état de 7,2% et par l'augmentation des surfaces construites. Les montants

évoluent de 346 866 € en 2022 à 374 587 € en 2023. Les taux communaux sont toujours identiques (pas d'augmentation).

- une baisse de la taxe additionnelle versée par le Département sur les droits de mutation de 5 200 €.

Le budget de fonctionnement 2024 voit l'application d'une nouvelle nomenclature comptable : la M57.

Concernant le budget prévisionnel de fonctionnement 2024 :

- Pour les dépenses de fonctionnement, les principales évolutions proposées seront :
 - augmentation de l'électricité estimée à 10 000 €
 - augmentation du poste des combustibles estimée à 5 000 €
 - augmentation de la masse salariale par l'effet de l'augmentation de l'indice et des avancements
- Pour les recettes de fonctionnement, les produits des services sont toujours estimés en dessous des résultats. Elles comprendront :
 - le remboursement des fonds leader pour l'emploi de cheffe de de projet pour 16 000 €
 - le FPIC (Fonds de Péréquation Inter-Communal) estimé à 90% de la somme de 2023
 - les versements de dotations et de taxes estimés en dessous des valeurs réelles de 2023 malgré une nouvelle augmentation des bases prévues par l'état et une poursuite de l'augmentation des bases liées aux constructions et extensions, en attendant d'avoir les valeurs réelles de l'état. Il est également proposé de ne pas augmenter les taux pour 2024.

Monsieur Joël ROUILLE découvre ce document et regrette de ne pas en avoir eu connaissance plus tôt. Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 3500 habitants de présenter un tel dossier, c'est pourquoi cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour. C'est une volonté personnelle d'apporter des premiers éléments en amont du vote du budget. Il demande pourquoi il s'agit d'un budget probable pour 2023. Madame le Maire lui indique que les opérations comptables doivent être en cohérence avec les éléments du Trésor Public avant d'établir un compte de gestion et un compte administratif définitifs, ce qui est en cours et sera présenté au prochain conseil. A Monsieur Joël ROUILLE qui évoque le contrat de la cheffe de projet, Madame le Maire répond que sa durée est de 18 mois. Le contrat se termine fin juin.

Concernant l'investissement,

le montant de **dépenses d'investissement** annuel (hors emprunts et opérations d'ordre) varie de 133 000 € à 285 000 € entre 2017 et 2022 et sera proche de 196 800 € pour 2023 avec un engagement supplémentaire estimé à 98 800 € pour les travaux se poursuivant début 2024, soit un total de près de 295 600 € engagés.

En 2023, cet investissement porte principalement sur :

- la révision du PLU et l'étude du coteau pour 1 900 € et un total engagé de 24 100 €
- la signalétique et la rénovation des massifs de fleurs pour 2 800 €
- les travaux dans les bâtiments et logements communaux pour 30 700 € et un total engagé de 45 300 €.
- les réseaux d'éclairage public et de voiries pour 30 100 € et un total engagé de 44 200 €
- des équipements divers pour 9 800 €
- des équipements pour l'enfance-jeunesse pour 17 400 € et un total engagé de 18 600 €
- la restauration de l'église pour 27 600 € et un total engagé de 32 000 €
- la Maison des Savoir Faire comprenant l'aménagement de l'espace culturel, la rénovation complète du logement de la galandière et les débuts d'aménagement de l'espace artisanal pour 76 300 € et un total engagé de 118 600 €.

Les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre) varient depuis 2017 entre 148 000 € et 184 000 €, le complément étant apporté par le solde du budget de fonctionnement.

En 2023, elles seront proches de 91 000 € à compléter par 174 000 € de subventions attribuées et qui sont demandées quand les travaux sont terminés, soit un total proche de 265 000 €.

Les recettes portent principalement sur des remboursements et apports divers pour 71 300 € et les aides de l'état, de la région, du département et de Touraine Vallée de l'Indre pour un montant de 20 000 € et un montant total engagé de 174 000 €. Le montant d'aides global est proche de 65%.

Monsieur Joël Rouillé constate qu'il n'y a rien de prévu sur les routes, « une fois encore », et considère qu'il faut établir des tranches de travaux chaque année en y consacrant une somme importante - 30 000€ c'est insuffisant -, ce qui est fait actuellement - des pansements - se dégrade très vite.

Madame le Maire répond que ce sujet sera traité la semaine prochaine, lors de la réunion de travail sur les investissements 2024. Elle ajoute que les subventions parlementaires qui existaient auparavant, souvent utilisées pour la rénovation de la voirie, ont été supprimées. Il ne reste qu'une seule subvention possible, celle du Conseil Départemental. Cette difficulté d'entretien des voiries est un sujet abordé régulièrement avec les autres communes qui sont toutes confrontées à la difficulté de l'investissement important nécessaire pour entretenir les routes.

Monsieur Yoann SEVESTRE demande s'il y a des aides possibles auprès de la Communauté de Communes, du Parc Naturel Régional, afin d'étudier ces réfections en prenant en compte des études de mobilité. Cela est envisagé. Une étude a été demandée en ce sens à l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) qui accompagne la commune dans ses projets et est régulièrement sollicitée. Monsieur Florent PASQUIER évoque la révision du PLU avec la nécessaire réflexion sur le stationnement et la circulation, ce point faisant partie de ceux examinés.

INFORMATIONS

- Réunion de travail du conseil municipal le mercredi 28 février à 19h30 sur les investissements 2024
- Lancement des tranches 2 et 3 de la restauration de l'église : cela représente un investissement important de 684 600 €. La définition précise des travaux à effectuer pour les tranches 2 et 3 est en cours de finalisation avec l'architecte. La tranche 2 concerne l'ancienne abside avec les fresques du 11^e, l'ancien chœur, la remise en état du transept ouest et de l'ancien garage, la poursuite de la restauration des peintures murales. La tranche 3 porte sur la restauration de la nef, la restauration des peintures et des vitraux.
Les apports de la mission Bern FdJ et de la DRAC permettent de financer la tranche 2 et une partie de la tranche 3. Afin de préparer l'appel d'offres à lancer auprès des entreprises en cohérence avec les dépôts de demande de subvention à la DRAC et le financement Bern FdJ, il est nécessaire de scinder la tranche 3 en 2 parties. La tranche 3 bis portera sur la rénovation des vitraux et la restauration des peintures du 19^e et nécessitera d'aller chercher d'autres financements.
Des subventions de la DRAC pour un montant global de 141 400 € sont prévues pour les études préparatoires et la tranche 2.
- Plusieurs foyers sont privés d'électricité depuis hier en raison d'un problème sur la ligne haute tension de Sainte-Maure. Ils ont contacté pour relayer l'information d'Enedis. Cela fait suite aussi à une période de microcoupures sur le village qui pourraient provenir de cette même ligne haute tension. Les intempéries ont provoqué également des inondations dans les jardins.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 21h.

A Villaines-les-Rochers, le

Le secrétaire de séance,
Caroline GUITTON

Le Maire,
Marie-Annette BERGEOT